

Immigration et intégration en France aujourd'hui

Maurice BLANC, Professeur émérite en sociologie, Université de Strasbourg
et Murielle MAFFESSOLI, Directrice de l'ORIV

Intervention faite dans le cadre d'un séminaire organisé par l'Euro-Institut¹ et l'ORIV² sur
« Défis de l'intégration : Quels modèles et pratiques inclusifs dans le Rhin supérieur ? » – Kehl
24 septembre 2015

« On a fait appel à de la force de travail
et des êtres humains sont venus »
[„Man hat Arbeitskräfte gerufen,
und es kommen Menschen“]
(Max Frisch, 1967)

Pour comprendre la politique d'immigration et d'intégration aujourd'hui, il faut l'inscrire dans l'histoire, en tenant compte à la fois des contextes locaux et des logiques qui ont donné naissance à ces migrations.

1. Le détour par l'histoire

- Contrairement aux clichés sur une France de paysans enfermés dans leurs villages, dès le Moyen-Âge, les historiens relèvent une grande mobilité des artisans ; elle peut être individuelle et collective, souvent temporaire, à travers la France et l'Europe.
- À la révolution industrielle au 19^e siècle, les mines et la sidérurgie font d'abord appel à une main d'œuvre locale d'ouvriers-paysans, ensuite à la main d'œuvre étrangère (Polonais, Italiens). Le patronat reproche aux travailleurs leur instabilité, mais il en profite : il est possible d'embaucher et de licencier très rapidement, en fonction des besoins.
- Dans l'Entre-Deux-Guerres, les Italiens remplacent les soldats morts dans les tranchées, dans les villages du Sud-Ouest de la France notamment.
- Après la 2^e guerre mondiale, pendant « les 30 Glorieuses », les immigrés sont « les soutiers de l'Europe » : ils occupent les emplois durs, dangereux, précaires et mal payés.
- Après la crise pétrolière et économique de 1973, l'arrivée de nouveaux travailleurs étrangers est interdite ; seul le « regroupement familial » est toléré. Comme l'Allemagne, la France est dans le déni de la réalité : elle veut croire que l'immigration est temporaire et non définitive. Le travailleur est « invité » (*Gastarbeiter*) et est seulement de passage. Seul ou presque, le grand patronat a compris que l'immigration est une nécessité vitale pour l'économie.
- Les anciens pays d'*émigration* du Sud de l'Europe (Italie, Espagne, Portugal) sont devenus des pays d'*immigration*, en provenance d'Amérique latine, d'Afrique, des Philippines, etc.
- Aujourd'hui en France, le problème majeur est la discrimination (ou non intégration) des Français « issus de l'immigration ». La migration internationale continue, elle vient davantage d'Europe de l'Est, elle se mondialise avec les réfugiés et elle est largement féminine.

¹ Lien vers le site internet : www.euroinstitut.org

² Lien vers le site internet : www.oriv-alsace.org

2. Les contextes locaux

L'histoire longue montre que, contrairement à ce qui est souvent mis en avant, l'immigration en France est continue, notamment depuis les années 1880. Souvent soulignée comme une immigration de travail, elle a également constitué de fait une immigration de peuplement.

- Habituellement, l'Alsace (au contraire de la Lorraine, région voisine) n'est pas considérée comme une terre d'immigration. Elle a pourtant été marquée par d'importants mouvements migratoires. Décimée pendant la guerre de 30 ans (1618-1648), elle a été repeuplée par de nombreux migrants. Son implantation géographique aux frontières de la France a également entraîné des migrations (départ d'Alsaciens pour la « France » – Algérie comprise – en 1870 ; départ d'Alsaciens réfugiés dans d'autres régions de France pendant la Seconde Guerre mondiale).

- À travers les différents recensements, les chiffres soulignent que l'Alsace ne figure pas parmi les régions qui comptent le plus d'étrangers. Pour autant, les situations locales sont variables : la région de Mulhouse et celle du bassin potassique se signalent par une présence d'étrangers plus marquée que le reste de l'Alsace, dès la révolution industrielle.

- Paradoxalement, au milieu des années 1970, la présence immigrée est plus élevée en Alsace que la moyenne nationale. Ce constat s'inscrit dans un contexte marqué par un discours dominant de « fermeture des frontières ». Ce terme est doublement inadapté : sur le plan national, l'immigration de travail a été interrompue, mais le regroupement familial se poursuit car, plus fondamentalement, l'immigration familiale relève du droit de vivre en famille qui constitue un principe constitutionnel fondé sur la Charte des droits humains de l'ONU.

- Localement, l'absence de crise économique amène les chefs d'entreprise à demander des « dérogations » au Préfet, pour recruter des travailleurs étrangers. Ces besoins coïncident alors avec une immigration venant de Turquie et l'Alsace accueille ces travailleurs (puis leurs familles).

3. Les logiques à l'œuvre dans le choix du pays de destination

Deux logiques interviennent :

- Une logique de *proximité géographique* : venir d'un pays voisin (Italie, Espagne, Portugal, un peu l'ex-Yougoslavie). À l'exception de l'Alsace, très peu de la Turquie.

- Une logique *coloniale*, puis *post-coloniale*, joue en faveur de la migration vers l'ex-métropole : connaissance de la langue, éléments de culture commune (Afrique et Antilles).

- L'immigration en provenance d'Algérie, du Maroc et de Tunisie combine ces deux logiques.

- La distinction juridique entre immigrés *économiques* et réfugiés *politiques* est très difficile à établir sur le terrain. Il y a eu des réfugiés politiques arméniens à Marseille, espagnols dans le Sud-Ouest, etc.

- La « proximité culturelle » (même langue, même religion) qui aurait facilité l'intégration des Italiens et Espagnols, et ferait aujourd'hui obstacle à celle des travailleurs « arabes et musulmans », est une idéalisation du passé.

- Aujourd'hui ces deux logiques ont laissé la place à un enjeu de mondialisation. La France est de moins en moins envisagée comme la destination finale, mais comme une étape avant l'Allemagne, la Grande-Bretagne (Calais), la Suède ou les USA. Mais le *transit* peut devenir un *terminus*.

Les analyses réalisées par l'ORIV illustrent ce propos avec un zoom sur l'Alsace :

- La présence de personnes originaires de Turquie en Alsace illustre ces logiques et croise une dimension temporelle (les flux varient selon les périodes).

- La situation actuelle (arrivée de personnes venant de pays divers, plus de 100 nationalités différentes en Alsace parmi les primo-arrivants pour l'année écoulée) souligne la complexité et la diversité des apports migratoires aujourd'hui.

- La perception de leur présence dans les communes (grandes villes, mais aussi villages) est variable selon les territoires, tout en restant fortement marquée par les représentations.

- L'approche de l'autre par la dimension « religieuse », systématisée actuellement, ne permet pas l'inscription de liens sereins, car ils sont fortement marqués par les représentations, de part et d'autre.
- Objectivement, les personnes originaires de Turquie ont souvent un mode de vie assez proche de ce qui est attendu d'un « français moyen » : travailler, être en famille, avoir une maison. Paradoxalement, ils sont pourtant perçus comme peu intégrés.
- Inversement, certains publics sont aujourd'hui considérés comme intégrés (Italiens, Polonais etc.), car porteurs d'une même culture « européenne ». Or, malgré leur culture et leur religion, leur présence a posé de sérieux problèmes lors de leur arrivée en France (voir les travaux de l'historien Gérard Noiriel).

4. Deux logiques économiques opposées

Deux logiques économiques opposées sont présentes et se combinent souvent :

- La logique à court terme de l'exploitation d'une *main d'œuvre* adulte, jeune et en bonne santé. L'immigré n'a pas d'attaches familiales en France, il est un « citron pressé », que l'on rejette après en avoir extrait le jus. C'est le sens de la citation de Max Frisch, mise en exergue.
- La logique démographique à plus long terme de l'immigration de *peuplement* : les enfants des immigrés contribueront au financement des retraites.

La France a construit l'image de l'immigré autour du *travailleur étranger*, ce qui le rend illégitime en période de chômage et rend « suspect » la présence de ses enfants et de son épouse, car « inutiles » pour l'économie nationale. L'apport démographique a été rarement mis en avant, comme l'atout de l'apport migratoire. La posture du « travailleur immigré », venant en fonction des besoins de l'économie, a totalement occulté le fait qu'il est porteur d'une histoire, de compétences, d'un vécu qui constituent autant de ressources. Il est le plus souvent perçu comme « sans ressources », alors que le fait de migrer constitue en soi un acte qui inscrit l'individu (et sa famille) dans une dynamique positive.

5. Deux logiques politiques opposées

Ces logiques économiques inspirent deux logiques politiques opposées :

A. Le « laisser-faire » :

- En 1945, dès la Libération, la première mesure en matière d'immigration a été de créer l'Office national de l'Immigration (ONI) et de lui attribuer le *monopole* de l'introduction des travailleurs étrangers, pour en finir avec le « laisser faire ».
- Paradoxalement, le résultat a été l'inverse du but recherché : si l'immigration de travail est interdite, elle est tolérée dans la pratique, grâce à la possibilité de « régularisation ».
- Un étranger qui est entré en France avec un visa de touriste, ou clandestinement, peut « travailler au noir » ; s'il donne satisfaction à son employeur et, si ce dernier accepte de « jouer le jeu », il pourra faire régulariser sa situation et obtenir un titre de séjour *a posteriori*.
- Cette tolérance est favorable aux petites entreprises et aux artisans qui peuvent surexploiter une main d'œuvre sans défense, en lui faisant miroiter une éventuelle régularisation. La crise de 1973 a mis un terme à ces tolérances, plaçant les « sans-papiers » dans une situation dramatique.

B. L'immigration *planifiée* :

Les grandes entreprises (automobile, sidérurgie) peuvent recruter la main-d'œuvre correspondant à leurs besoins, avec un contrat à durée déterminée et un logement en foyer pour la durée du contrat de travail (déjà dans l'Entre-Deux-Guerres et surtout dans les années 1960).

C. Les travailleurs étrangers dans les services publics :

Contrairement aux clichés, la surexploitation de la main d'œuvre étrangère est aussi pratiquée dans le service public, notamment à l'hôpital. À l'exception de la médecine de pointe qui ne se pratique que dans les Centres hospitaliers universitaires (CHU), la concurrence du secteur privé aboutit à un manque de personnel médical et paramédical qualifié dans les autres hôpitaux. Ils recrutent des infirmières et des médecins étrangers (souvent des réfugiés politiques) pour occuper des postes correspondant à leur qualification, mais en les sous-payant en raison de la non reconnaissance des diplômes étrangers et de l'interdiction de s'installer en libéral qui en découle : c'est une main d'œuvre captive.

6. L'immigration est-elle provisoire ou définitive ?

- Beaucoup d'immigrés sont venus avec l'illusion que leur séjour en France serait de courte durée, qu'ils gagneraient beaucoup d'argent et qu'ils rentreraient alors se réinstaller chez eux (Abdelmalek Sayad). Plus le séjour en France se prolonge et plus ce rêve devient irréaliste, mais c'est difficile à admettre (c'est le sujet de la pièce de théâtre, « Mohamed, prends ta valise » de Kateb Yacine, en 1971).
- Comme évoqué précédemment en France, comme en Allemagne, l'administration a largement partagé l'illusion du « travailleur invité » (*Gastarbeiter*), donc de passage. Ainsi la politique de logement des immigrés s'est limitée aux foyers pour travailleurs célibataires (ou avec leur famille restée au pays). De ce fait rien n'était prévu pour le logement des familles lors du regroupement familial. De même que le logement des immigrés retraités n'a pas été anticipé.

L'histoire et l'analyse des politiques publiques montrent qu'une approche « utilitariste » du migrant a été privilégiée eu égard aux enjeux économiques.

- Le « mythe du retour » a fonctionné pour les immigrés, comme pour l'administration qui, de ce fait, a occulté la mise en place de politiques publiques permettant l'inscription de ces personnes dans la durée et *in situ*.
- La plupart des institutions mises en place pour porter l'action publique en direction de ces personnes (Sonacotra, Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, Office des Migrations Internationales etc.) sont inscrites dans une approche spécifique qui ne permet pas une prise en charge par les politiques publiques dites de droit commun.
- Les formations des intervenants sociaux continuent, sauf exception, à faire l'impasse sur la connaissance du fait migratoire et de l'histoire de l'immigration en France.

7. L'évolution des concepts

- « Assimilation » a été le 1^{er} mot utilisé ; il signifie « absorption » et il a été critiqué pour faire du renoncement à la culture et à l'identité d'origine le préalable à l'adoption de l'identité française.
 - Le terme « Intégration » a été ensuite préféré, comme plus souple : on peut s'intégrer dans la société française sans renier ses origines. Mais très vite on a fait le même reproche à l'intégration qu'à l'assimilation, car l'action publique n'a pas changé et les représentations à l'œuvre encore moins.
 - Après l'arrivée de la gauche au pouvoir en France (1981), il y a eu 2 inflexions : (i) La distinction entre « intégration » à la société globale (nationalité, droit de vote) et « insertion » locale (emploi, logement, activités sociales, sportives et culturelles). (ii) Le « couple » intégration/exclusion : l'intégration passe par la lutte contre l'exclusion. L'idée a été reprise par l'Union Européenne, mais en remplaçant le concept « négatif » d'exclusion par le concept « positif » d'inclusion (la « société inclusive ») !
 - Au début du 21^e siècle, le sociologue Azouz Begag (un temps Ministre) a défendu l'idée que « l'intégration des étrangers » était devenue un faux problème : les jeunes issus de l'immigration n'ont pas à s'intégrer, *puisque ils sont français*. Par contre, il faut lutter contre les discriminations qui Maurice Blanc et Murielle Maffessoli, « Immigration et intégration en France aujourd'hui »
- Intervention dans le cadre du Séminaire organisé par l'Euro-Institut et l'ORIV – 24/09/2015

les empêchent d'être des Français à part entière. Avant lui, Martine Aubry, alors Ministre des Affaires Sociales, avait inscrit en 1998 la lutte contre les discriminations dans les politiques publiques.

La nécessité de changer de nom, pour signifier le changement de politique, ne garantit pas que ce changement de nom entraîne un changement effectif dans les modes de faire, permettant une prise en charge véritablement différente.

- La question migratoire est tellement chargée sur le plan émotionnel et politique (au sens de « politicien ») qu'elle ne permet pas les changements souhaités. Par exemple, le terme d'intégration est devenu objet de politique publique en 1989, avec la création du Haut Conseil à l'Intégration (HCI). Mais, dans le même temps, l'échec du « modèle français d'intégration » est mis en avant. Le HCI se dote d'une définition qui fait une grande place à l'approche sociologique de l'intégration (mouvement dialectique, nécessitant de la part de celui qui arrive un travail d'adaptation, mais supposant également de la part de ceux qui accueillent de faire une place, de donner une place). Mais l'action publique mise en œuvre continue à être normative. Elle attend de celui qui arrive qu'il se conforme à un certain cadre.

- Sauf en 1998, avec la mise en place de la politique de lutte contre les discriminations raciales, la capacité de la société française à prendre en compte les migrants et la possibilité pour les politiques publiques à s'adapter à ce public, sont rarement questionnées.

- Peu à peu, en raison du nombre de personnes concernées et des moyens disponibles, l'effort de la politique d'intégration est mis sur les « primo-arrivants ».

- Au milieu des années 1980, ces derniers étaient considérés comme un public parmi d'autres de la politique d'intégration ; aujourd'hui, ils en deviennent l'objet principal, voire exclusif.

- Considérés comme un enjeu pour une intégration ultérieure réussie, les cinq ans après l'obtention d'un titre de séjour durable concentrent toutes les attentions de la politique publique d'intégration (via notamment la mise en œuvre d'un parcours d'intégration adapté).

- Ce parcours est marqué par la nécessité d'apprentissage de la langue, de connaissance des valeurs de la République et d'accès aux droits. Géré au moment de l'obtention du titre de séjour par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, il est attendu que les acteurs du « droit commun » assurent un relais pour permettre une installation durable.

- Les passerelles restent à construire, alors que les moyens (sur le plan humain comme financier) de droit commun sont souvent en baisse et que les acteurs associatifs (qui ont été longtemps le relais de l'action publique auprès des immigrés) sont de moins en moins nombreux et que la prise en compte des migrants est sans cesse mise en question dans l'opinion publique !

Conclusion : L'intégration : problème des seuls étrangers ou de tous les citoyens ?

Au regard de ces apports, il est proposé une définition revisitée de la notion d'intégration :

- S'intégrer dans la société n'est réservé ni aux jeunes, ni aux étrangers, même si c'est là que le problème est le plus visible (effet de loupe).

- S'intégrer est le problème de tous : à la fois, « trouver » et « faire sa place » dans la société.

- S'intégrer est toujours à recommencer : comme la formation, l'intégration se fait « tout au long de la vie ».

L'intégration, entendue comme la capacité à participer à la société et à son espace de vie, constitue bien un enjeu commun et partagé. Le défi réside à la fois dans la reconnaissance des situations spécifiques des migrants (quelle que soit la raison de leur arrivée en France), des effets de la migration, des besoins en matière linguistique, de l'existence d'une éventuelle « distance culturelle » (s'exprimant dans les modes de vie et les codes sociaux), mais aussi dans la nécessité de leur prise en charge, comme tous les autres publics. Il est nécessaire d'allier la connaissance de l'autre avec la reconnaissance de son histoire, de son vécu, de ses apports.